




Conditions générales :

L'objet du contrat est de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties, signataires du registre concernant ce présent contrat, en vue de :

- soutenir l'exploitation des producteurs
- fournir des paniers de saison et de qualité dans le respect du texte et de l'esprit de la charte des AMAP

Cet engagement réciproque se traduit comme suit :

<p>Le (la) producteur(trice) s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre tout en œuvre pour approvisionner régulièrement l'adhérent(e) grâce à sa propre production • informer l'adhérent(e) de la vie de l'exploitation • faire preuve de transparence sur ses modes de production 		<p>L'adhérent(e) s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • venir chercher les produits commandés à chaque distribution, ou le cas échéant à les faire récupérer par une personne de son choix. Toute commande non récupérée sera perdue • partager les risques et les bénéfices avec le (la) producteur(trice)
--	---	---

La résiliation du contrat de la part de l'adhérent(e) implique l'obligation pour ce dernier de trouver un remplaçant pour la fin du contrat en cours, selon des modalités financières fixées entre eux.

Le règlement, de préférence par chèque à l'ordre du producteur, est à remettre, dans sa totalité, à l'AMAP Cultures d'avenir lors de la signature du registre des contrats.

Date, lieu de livraison: le jeudi soir (férié compris), de 18h30 à 19h30, Ecole Charles Péguy de Yutz

Conditions particulières :

Producteur(trice) : GAEC Aux Sœurs des Champs, à Inglange - Méghann et Tamara CHRISTEN

Mode de production : Agriculture biologique et paysanne, dans le respect de la nature, du développement de la biodiversité, de la fertilité des sols, sans utilisation d'engrais ni pesticides issus de la chimie de synthèse.

Offre : Jus de Pommes : 100% pommes bio.

Nectar de Mirabelles : 60% mirabelles bio – eau – 15gr de sucre non bio – acide ascorbique

Période - rythme : du 01 Octobre au 15 NOVEMBRE 2020 – ponctuel
dates fixes : 01/10 – 15/10 – 05/11

Particularités : Bouteilles à rendre propres aux productrices, pour cela penser à bien rincer dès que le contenant est vide. Se munir de quoi transporter les bouteilles du lieu de distribution à votre domicile.

Prix du panier :

	JUS DE POMMES	NECTAR DE MIRABELLES
Bouteille 1 litre	3,20€	5,00€